

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Paris, le

**19 FEV. 2019**

**La ministre chargée des transports**

à

Monsieur le préfet de la région Centre –  
Val-de-Loire, préfet du Loiret

**Objet :** Schéma directeur de la ligne Nantes-Lyon.

La ligne ferroviaire Nantes-Lyon, aujourd'hui conventionnée avec l'État au titre des trains d'équilibre du territoire (TET), relie sur près de 700 km les régions Pays-de-la-Loire, Centre – Val-de-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Elle constitue un axe Est-Ouest stratégique permettant une desserte fine de l'ensemble des territoires qu'elle traverse.

L'importance de cette ligne au niveau national justifie que soit établi un schéma directeur, dont je vous confie l'élaboration, permettant de présenter, à court, moyen et long termes, les principes des améliorations envisagées d'une part sur le service TET, notamment suite à l'arrivée du nouveau matériel roulant, et d'autre part sur l'infrastructure, couvrant tant les opérations de renouvellement que de modernisation, notamment s'agissant de celles retenues dans les Contrats de Plan Etat-Région.

En matière de service, le schéma directeur précisera les évolutions de l'offre TET envisagées sur l'axe, en tenant compte des conclusions de la mission de pilotage technique dont j'ai chargé le préfet M. François PHILIZOT. Il abordera toutes les mesures de nature commerciale ou relatives au service à bord qui pourraient permettre d'améliorer le niveau de confort assuré dans ces trains. En matière d'infrastructure, l'élaboration de ce schéma directeur doit s'inscrire dans le cadre de la déclinaison territoriale du Grand Plan de Modernisation du Réseau.

Dans la perspective de l'ouverture de la concurrence de cette ligne en 2022, l'objectif de production du document de synthèse du schéma directeur est souhaité pour la fin de l'été 2019. Il est en effet indispensable d'éclairer les entreprises ferroviaires éventuellement intéressées.

Je souhaite naturellement que les différentes parties prenantes, et notamment les élus des territoires desservis par cette ligne, soient informées régulièrement de cette démarche. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé la mise en place d'un comité de concertation, placé sous votre présidence, afin de présenter de manière coordonnée les interventions envisagées en matière de services et d'infrastructures et de recueillir les réactions qu'elles suscitent.

./...

Vous associerez à ce comité toutes les parties prenantes, parmi lesquelles figurent :

- les présidents des conseils régionaux et départementaux concernés par la ligne Nantes-Lyon ;
- les maires des principales villes desservies ;
- les parlementaires concernés par la ligne ;
- les associations d'usagers représentatives ;
- les syndicats ferroviaires de salariés représentatifs.

Vous vous attacherez particulièrement à l'articulation de l'offre TET avec les autres segments de l'offre ferroviaire, soit en parallèle, le long de l'axe, soit dans les principaux nœuds de correspondance. À cette fin notamment, vous veillerez à un échange approfondi avec les régions concernées, dans le cadre d'une instance ad hoc réunie préalablement au comité de concertation.

Pour préparer les réunions de ces comités, vous ferez appel aux services de la DREAL, notamment en tant que représentante locale de l'autorité organisatrice des TET, aux services de la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), ainsi qu'au gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau.

Vous associerez régulièrement et étroitement à vos travaux les préfets des régions Pays-de-la-Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes s'agissant des problématiques relatives d'une part, aux dessertes des principales villes situées sur l'axe, d'autre part aux correspondances dans les gares notamment de Nantes, Tours / Saint-Pierre-des-Corps, Vierzon, Nevers et Lyon.

Vous veillerez à tenir la DGITM régulièrement informée des échanges qui auront lieu dans le cadre des réunions du comité de concertation.



Elisabeth BORNE

**Copie à :** Monsieur le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer  
Monsieur le préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de Loire-Atlantique  
Monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or  
Monsieur le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône  
Monsieur le président du conseil de surveillance de la SNCF  
Monsieur le président-directeur général de SNCF Mobilités  
Monsieur le président-directeur général de SNCF Réseau